



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

PARIS, le 30 SEPTEMBRE 2009

GROUPE DE TRAVAIL « MAISONS ECLUSIERES » du 17 Septembre 2009

C'est parti !!!

La CGT a participé avec les autres organisations syndicales au groupe de travail « maisons éclusières ». promis depuis 16 mois par le MEEDDM. A cette réunion, présidée par M. Cazottes directeur adjoint des ressources humaines, siégeaient pour l'administration, Mme De la Personne et Mme Petit-Lebrun, M. Terranova (VNF)-

Pour la CGT, siégeaient Eric COLLIN, Gilles CALLAY, Alain COLINARD (DIR), Jean Yves FUSEL, Michel LAHAYE, Christophe HEGOT (OPA) et Pascal GREGOIRE.
FO : 5 - CFDT : 5 - UNSA : 2

La CGT a lu et remis sa déclaration suivie de FO et de la CFDT.
L'UNSA a brillé par son silence.

La revendication principale de la C.G.T. est de ne perdre aucun NAS. La CFDT est plus orientée sur l'US.
FO garde pour l'instant des positions similaires à celles de la CGT.

M. Cazottes rappelle les objectifs de l'administration :

1. Application des textes réglementaires et conditions d'occupation des logements.
2. Garantie de la sécurité juridique des conditions d'occupation.
3. Condition d'octroi qui doit correspondre à des missions et non à des conditions aléatoires ou locales ou individuelles. Le cadre doit correspondre à une réalité fonctionnelle.
4. Garantie de l'équité de traitement avec un cadrage national (adopter des règles communes).
5. Plan de remise en état des logements « amplifié par le plan de relance »

Il nous a été rappelé que ce groupe de travail faisait suite au protocole indemnitaire dans les VN et qu'il ne concernait que les maisons éclusières et non les logements de service dans les DIR, DDE, ports, etc....

La CGT dénonce le fait que seules les NAS VN soient prises en compte. En effet, dans les DIR, on propose aujourd'hui des NAS en US. La CGT demande qu'aucune transformation ne soit actée dans les DIR avant les conclusions du groupe de travail. Pas de réponse de la Direction.

Les représentants CGT ont réclamé la note qui devait suspendre l'application de la circulaire Lallement.

M. Cazottes rappelle que cette note n'est qu'un rappel des textes existants et qu'il lui paraissait difficile d'en demander la non-application....

Nous avons rappelé que d'autres services navigation octroyaient toujours des logements en NAS et que seule la direction du SN-Seine appliquait la circulaire Lallement avec autant de zèle.

Plusieurs autres problèmes ont été soulevés, notamment la position des agents en longue maladie, en particulier pour ceux logés en NAS.....

M. Lallement a adressé une note aux services le 12 décembre 2008. Les organisations syndicales n'ont pas été destinataires. Nous l'avons réclamée en séance. Elle est jointe au compte rendu.

Au cours des échanges, il ressort que l'administration va chercher à diminuer au maximum le nombre de logements en NAS !!

Il nous a été indiqué, par exemple, dixit Mme de la Personne, que le travail en 3X8 ne justifiait pas le NAS.

Les agents pourraient être logés en Utilité de Service (US), concession régie par une circulaire de 1948 définissant les valeurs locatives de référence mais comportant des abattements pouvant réduire la redevance à hauteur de 35 %.

Il a été signalé par FO qu'en Rhône-Saône, VNF faisait pression pour que les logements soient attribués en C.O.T. (Convention d'Occupation Temporaire).

Le groupe se réunira encore 2 ou 3 fois puis transmettra ses conclusions à **France Domaine** qui décidera.

La prochaine réunion se tiendra le 1^{er} décembre 2009.

La CGT reste sceptique sur l'efficacité de ce groupe de travail, dont le rapport sera validé par France Domaine, service sous l'autorité de M.Woerth, ministre du budget, lequel trouve que les loyers des logements US ne correspondent pas à la réalité du marché....

A la question des organisations syndicales sur les préjudices moraux et sociaux, il nous a été répondu que l'administration abordait ce sujet en groupe de travail avec les assistantes sociales et des médecins de préventions.

Il est clair que dans chaque service, nous devons amplifier le rapport de force sur ce sujet pour faire aboutir nos revendications en matière de logements de service. Pour la C.G.T., nos revendications sont claires. Le maximum d'agents logés en NAS, logements en état, pas plus d'une semaine par mois d'astreinte en compensation, révision à la baisse des montants des US (Utilité de Service).

Il faut rappeler nos revendications dans toutes les instances locales (CTP – CAP – CLHS...). Il faut aussi faire respecter que les changements en matière d'attribution des logements de service ne pourront se faire qu'après les conclusions du groupe de travail.

Si nous n'amplifions pas le rapport de force, l'attribution des logements en NAS se fera au minimum avec des répercussions négatives pour les agents et les services.

Les représentants CGT au groupe de travail.